

#12 - La mobilité internationale entrante en échange

LE PARCOURS PÉDAGOGIQUE DES ÉTUDIANT·ES EN ÉCHANGE

Les étudiant·es en échange sélectionnent leurs cours, au choix parmi :

- » l'offre de cours dans les UFR de Lyon 2 (hors M2, DU et LP)
- » les cours proposés dans un établissement partenaire (IEP, ENS, Lyon 1, Lyon 3, UCLY), sous réserve qu'ils ne soient pas offerts à Lyon 2.

Chaque cours validé (CM ou TD) ouvre droit à 5 ECTS.

Chaque UFR choisit si l'étudiant·e doit suivre de manière indissociable CM et TD. La DRI doit être informée si tel est le cas..

CONTACTS

Direction des relations internationales (DRI)
campus Berges du Rhône
bâtiment Belenos

- Gestionnaire mobilité entrante en échange
incoming-europe@univ-lyon2.fr
Marjorie de Saint-Jean (74 18)
incoming-monde@univ-lyon2.fr
Lisa Tassy (70 42)

- Programme Alter ego
alter-ego@univ-lyon2.fr
(31 75)

- Responsable Pôle Mobilité
dorothee.orjol@univ-lyon2.fr
Dorothee ORJOL-SOUSA
(73 18)

De quoi s'agit-il ? _____

C'est l'accueil d'étudiant·es internationaux·nales, en échange à Lyon 2, pour un **semestre ou une année universitaire** dans le cadre d'accords de coopération entre l'Université Lyon 2 et **des universités**. Les étudiant·es internationaux·nales en échange (= mobilité à Lyon 2) :

- ne paient pas les frais d'inscription de Lyon 2 ;
- n'obtiennent pas de diplôme de Lyon 2.

Comment se déroule leur inscription ? _____

Après avoir reçu les dossiers des candidat·es sélectionné·es par leur université d'origine, la Direction des relations internationales (DRI) procède à l'inscription administrative des étudiant·es, avec le concours du Centre d'inscription.

- Les étudiant·es ressortissant·es d'un **pays membre de l'Union Européenne** peuvent aller chercher leur carte étudiante (au 1^{er} semestre, au Centre d'Inscriptions et au 2^e semestre, au Guichet des Services Numériques).
- Les étudiant·es **non-européen·nes** auront un rendez-vous, communiqué lors de la réunion d'accueil de la DRI, pour payer les frais de sécurité sociale au Centre d'inscriptions.

Quel est le calendrier des procédures ? _____

- **Réception des dossiers de candidature** par la DRI avant le 31 mai pour le 1^{er} semestre ou avant le 15 octobre pour le 2^e semestre (notification d'acceptation ou de refus le 15 juin au plus tard pour le 1^{er} semestre et le 15 novembre pour le 2^e semestre)
- **Inscription administrative** des étudiant·es à leur arrivée : septembre pour l'année ou pour le 1^{er} semestre et en janvier/février pour le 2^e
- **Inscription pédagogique** dès le début des cours et jusqu'au 7 octobre au plus tard pour le 1^{er} semestre (avec possibilité de modification du 24 octobre au 10 novembre) ou le vendredi 10 février pour le 2^e semestre (avec possibilité de modification du 27 février au 17 mars).

Qui fait quoi ? _____

» **La Direction des relations internationales (DRI)**

- inscrit pédagogiquement les étudiant·es dans les cours après que l'étudiant·e lui présente le contrat pédagogique rempli ;
- publie en ligne les notes des étudiant·es ;
- transmet les relevés de notes des étudiant·es à leur université d'origine ;
- accompagne les étudiant·es dans leurs démarches durant leur séjour à Lyon (logement, visa, et intégration culturelle via son programme Alter ego).

» **Les secrétariats de scolarité des UFR**

- fournissent aux étudiant·es les codes Apogée des cours pour qu'ils/elles remplissent leur contrat pédagogique ;
- procèdent à la saisie des notes.

Chaque enseignant·e dispensant un cours choisi par l'étudiant·e signe le contrat pédagogique.

En résumé : les étudiant·es en mobilité entrante en échange ont un statut particulier et sont géré·es par la DRI en lien avec les différents services de l'Université.